

SYNTHÈSE DE L'INSTALLATION DES NÉO-DIPLÔMÉS 2019

La Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO) a réalisé, comme depuis plusieurs années, une enquête de l'installation auprès de la promotion diplômée en 2019, seconde à être diplômée au niveau grade master 2. Sur l'ensemble de cette promotion (soit 765 étudiants), 418 néo-diplômés ont répondu, ce qui correspond à un taux de participation de 54,6 %.

Les étudiants interrogés proviennent des Centres de Formation Universitaires en Orthophonie (CFUO) d'Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Tours. Il s'agit de tous les CFUO exceptés ceux de Clermont-Ferrand, Brest et Rennes, qui n'ont pas encore de promotion de M2 et n'ont donc pas diplômé d'étudiants en 2019. L'enquête a débuté le 13 juin 2019 et a été clôturée le 22 septembre 2019.

Certaines analyses des données sont longitudinales, c'est-à-dire qu'elles comparent les chiffres obtenus sur plusieurs années. Il est donc important de préciser que l'absence de chiffres pour 2017 est due à « l'année blanche » pendant laquelle aucun étudiant n'a été diplômé, en raison d'un allongement de la durée d'études de 4 à 5 ans à la rentrée 2013.

Une quarantaine de questions, regroupées en 9 rubriques, ont été posées aux étudiants diplômés en 2019. Certaines questions étaient dépendantes des réponses précédentes de l'étudiant ; par exemple, l'étudiant ne répondait pas aux mêmes questions s'il déclarait avoir un emploi ou ne pas en avoir. Ainsi, certaines questions ont un nombre total de réponses inférieur à 418, tandis que d'autres questions, admettant plusieurs réponses pour une même personne, obtiennent un nombre total de réponses supérieur à 418.

L'analyse qualitative et quantitative des réponses nous permet d'obtenir des informations précises sur les choix d'entrée dans la vie active, concernant entre autres les lieux et modes d'installation, les facteurs déterminants dans ces choix ou encore l'influence des stages dans les décisions de l'étudiant néo-diplômé. Cette année, une évaluation du ressenti des étudiants sur leur formation initiale a également été effectuée.

La FNEO a donc le plaisir de vous présenter la synthèse des réponses du questionnaire de l'installation 2019. Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois les répondants pour leur participation, et leur souhaitons un bon début dans la vie active.

Bonne lecture !

Lucie HACHEZ

*Étudiante en 4e année à Tours
perspectivespro.fneo@gmail.com*

CONTACTS

Aurélie EMERIC

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ

VP Perspectives Professionnelles

perspectivespro.fneo@gmail.com

07.63.64.01.11

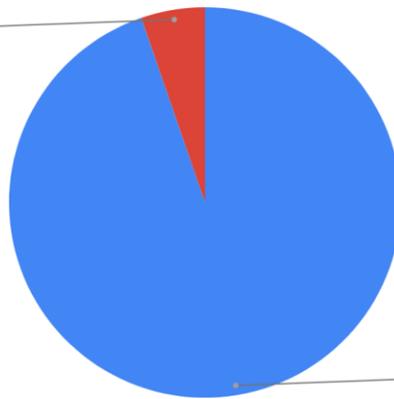
Insertion professionnelle

En premier lieu, nous nous sommes intéressés au taux d'insertion professionnelle des néo-diplômés en orthophonie à deux mois et demi du diplôme pour les derniers répondants.

Insertion professionnelle

"As-tu trouvé un emploi ?"

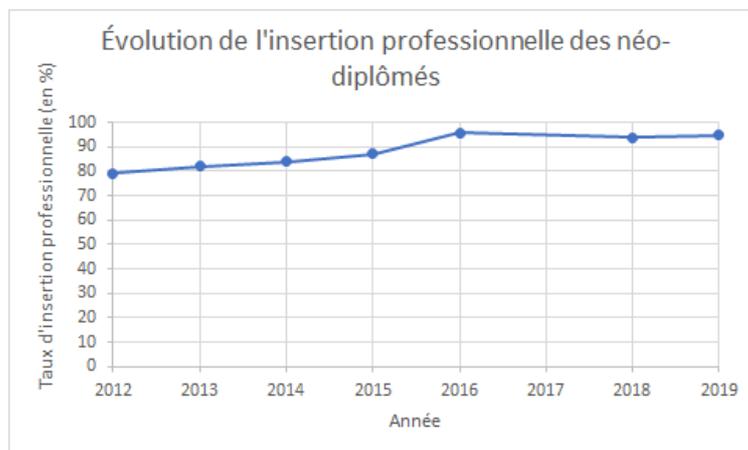
Non
5,3%



Oui
94,7%

94,7 % des participants ont déclaré avoir trouvé un emploi lors de leur réponse au questionnaire, soit 395 personnes. En 2018, ce taux était de 93,7 %, et en 2016 de 95,7 %, comme le montre le graphique ci-dessous.

Ce haut taux d'insertion professionnelle s'explique par le fait que **l'offre d'emploi est supérieure à la demande**, l'entrée en orthophonie étant soumise à un quota dont l'importance ne permet actuellement pas de répondre au besoin sur les territoires.



CONTACTS

Aurélie EMERIC

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ

VP Perspectives Professionnelles

perspectivespro.fneo@gmail.com

07.63.64.01.11

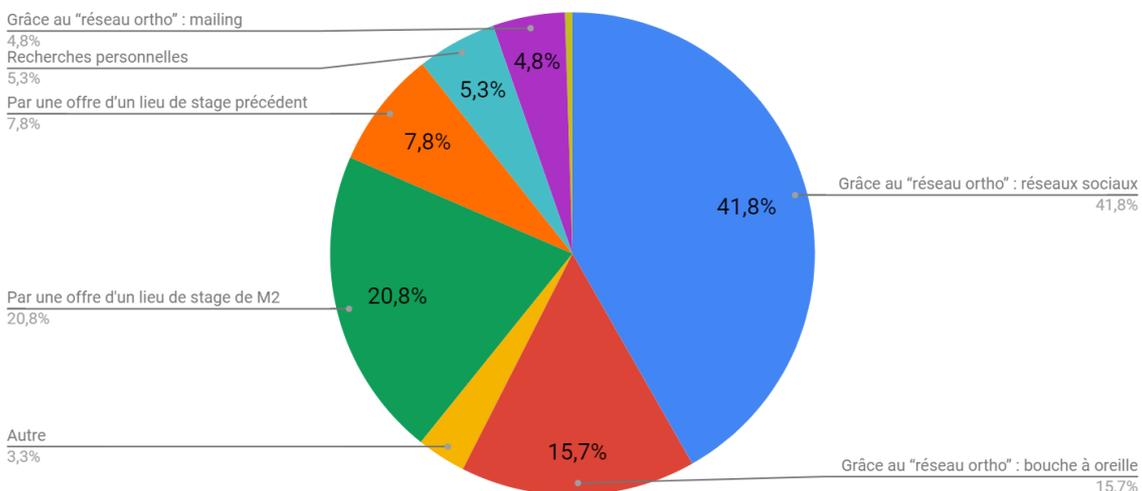
En 2019, une grande majorité des néo-diplômés est donc parvenue à trouver un emploi moins de 3 mois après l'obtention de leur diplôme. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années, mais il reste important de noter que depuis 2015, le questionnaire se clôt en octobre, soit plus tardivement que les années précédentes, ce qui explique la hausse de 8,7 % entre 2015 et 2016.

Sur les 23 personnes ayant répondu "non" à cette question, 15 ont déclaré ne pas encore chercher d'emploi, 3 continuent les études à temps plein, 3 n'ont pas encore trouvé de poste qui leur convienne, 1 passe en deuxième session et 1 part en service civique. Une majorité n'a donc pas encore d'emploi par choix, et non par manque de postes ou d'opportunités.

Source de l'offre d'emploi

Répartition des néo-diplômés en fonction de leur source d'emploi

Comment as-tu trouvé ton emploi ?



Nous nous sommes également posé la question des biais par lesquels les néo-diplômés trouvent leur premier emploi. On constate ainsi que le **"réseau ortho"**, comprenant les réseaux sociaux, le bouche à oreille et les mailings, est de loin la source d'emploi la plus plébiscitée par les néo-diplômés : **62,3 %** d'entre eux ont sélectionné ces propositions. De plus, on remarque que parmi le "réseau ortho", les réseaux sociaux sont prédominants avec 41,8 % d'anciens étudiants ayant trouvé leur emploi grâce à des annonces sur ces plateformes.

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

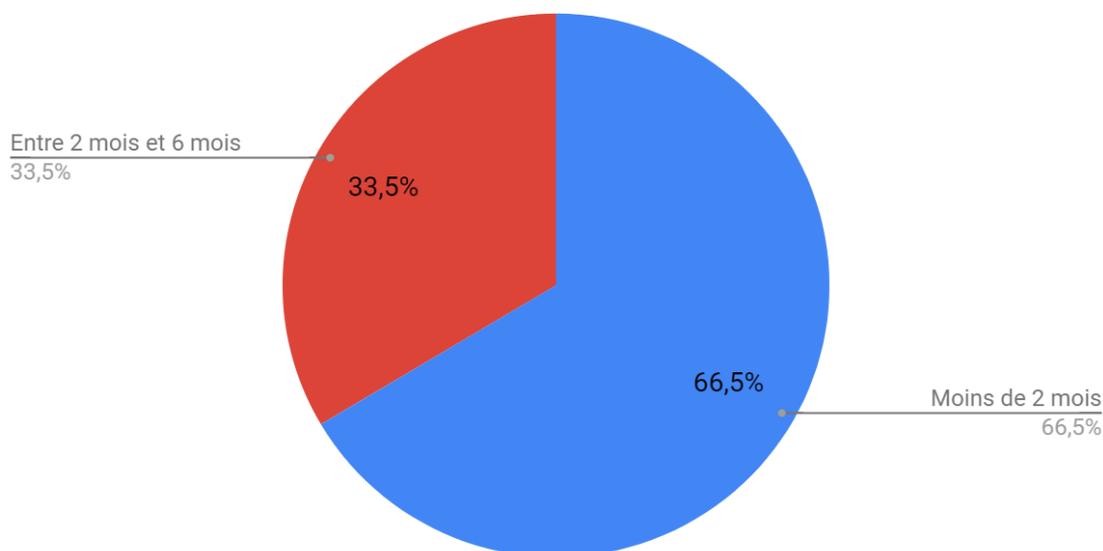
Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

On note également que **les stages représentent une part importante des sources de premier emploi** chez les néo-diplômés : 20,8 % d'entre eux l'ont trouvé *via* une offre d'un lieu de stage de M2, et 7,8 % grâce à une offre d'un lieu de stage antérieur au M2, soit au total **28,6 % des néo-diplômés. L'influence des stages sur les choix d'installation est donc non négligeable.** Il est par conséquent indispensable que les étudiants puissent bénéficier d'indemnisations des frais liés aux stages, afin qu'ils ne soient pas limités dans leurs déplacements par des contraintes financières¹. Les étudiants pourraient ainsi se déplacer plus loin pour effectuer leurs stages, notamment dans des zones très sous-dotées, ce qui contribuerait à diminuer les problèmes d'accès au soin en orthophonie. Une étude a notamment été menée par l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les étudiants en médecine, et prouve que l'accès aux stages est le meilleur moyen d'attirer les néo-diplômés dans les zones très sous-dotées. Nous pouvons supposer que cette constatation pourrait également être faite en orthophonie, seconde profession la plus sous tension derrière les médecins.

Délais d'installation après le diplôme

Délais d'installation des néo-diplômés

Au bout de combien de temps après ton diplôme vas-tu commencer ton exercice professionnel ?



¹ "Synthèse sur le bien-être des étudiants en orthophonie" réalisée en 2018, disponible sur le site de la FNEO.

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

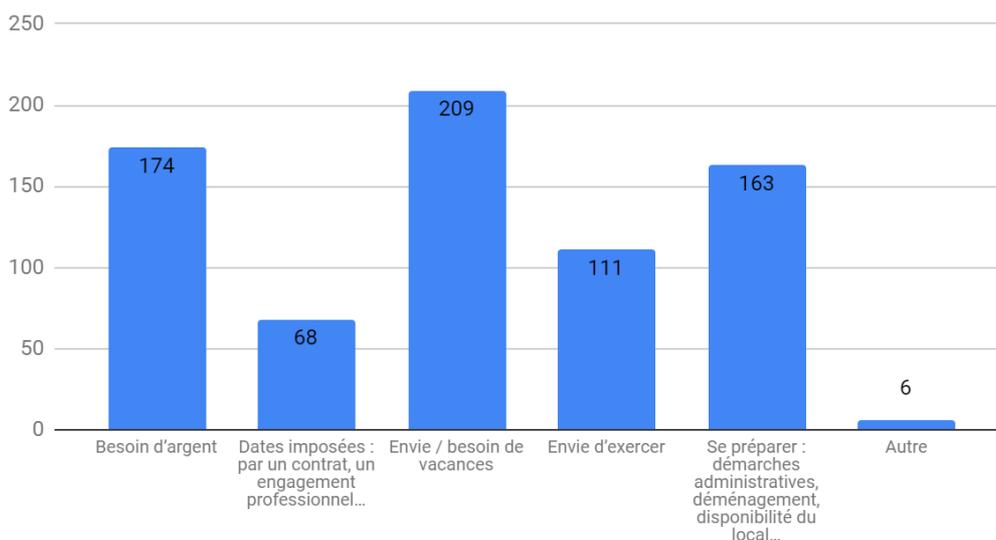
On peut constater ici que **66,5 % des néo-diplômés débutent leur exercice professionnel moins de 2 mois** après l'obtention de leur diplôme, tandis que 33,5 % le débutent entre 2 et 6 mois après la fin de leurs études.

Nous avons souhaité connaître les raisons de ces délais à travers une question pour laquelle les néo-diplômés pouvaient sélectionner plusieurs réponses parmi les suivantes :

- Envie / besoin de vacances
- Envie d'exercer
- Besoin d'argent
- Se préparer : démarches administratives, déménagement, disponibilité du local...
- Dates imposées : par un contrat, un engagement professionnel...
- Autre

Nous avons également doublé cette question d'un espace d'expression libre facultatif, afin de recueillir des précisions quant à ces raisons. Les réponses obtenues sont les suivantes :

Facteurs des délais d'installation des néo-diplômés



Une majorité des étudiants diplômés (209 réponses, soit 50 %) déclare avoir **envie ou besoin de vacances**, qu'ils débutent leur exercice moins de 2 mois après l'obtention du diplôme ou entre 2 et 6 mois après.

CONTACTS

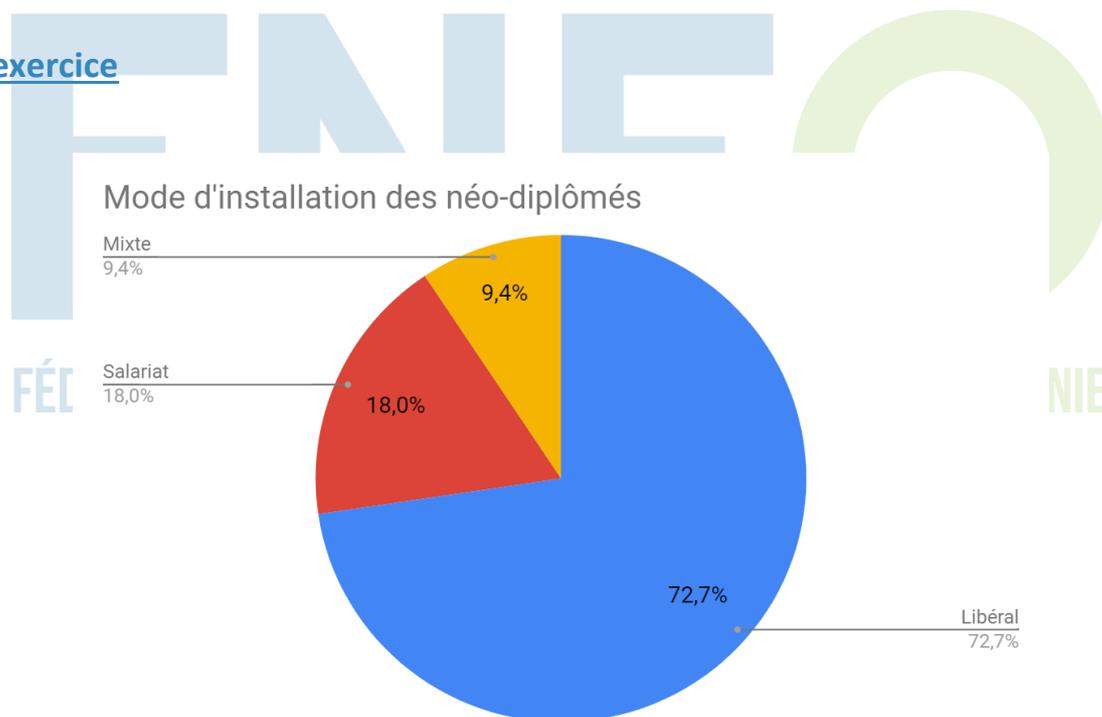
Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Beaucoup d'entre eux insistent sur ce point, « après ces longues études stressantes », notamment l'année du master, qualifiée comme une « année éprouvante » par certains. En effet, l'année du M2 est une année vécue comme stressante pour beaucoup, et vient s'ajouter à quatre autres années déjà denses.² Le **besoin d'argent** est également un facteur non négligeable expliquant un début d'exercice dans les 2 mois suivant l'obtention du diplôme. Les raisons évoquées concernent un besoin financier après 5 années non rémunérées, une envie d'autonomie ou un prêt étudiant à rembourser. Le 3e facteur le plus cité est lié au **besoin de se préparer** avant le début de l'exercice professionnel : démarches administratives, déménagement, disponibilité du local, travaux...

On retrouve ensuite l'**envie d'exercer**, puis l'**obligation liée à une date de début de contrat** en salariat ou en collaboration libérale, ou bien un engagement pris par l'ancien étudiant.

Mode d'exercice



² Pour plus de détails sur le vécu des étudiants en orthophonie, une synthèse de l'enquête nationale sur le bien-être des étudiants en orthophonie est disponible sur le site de la FNEO.

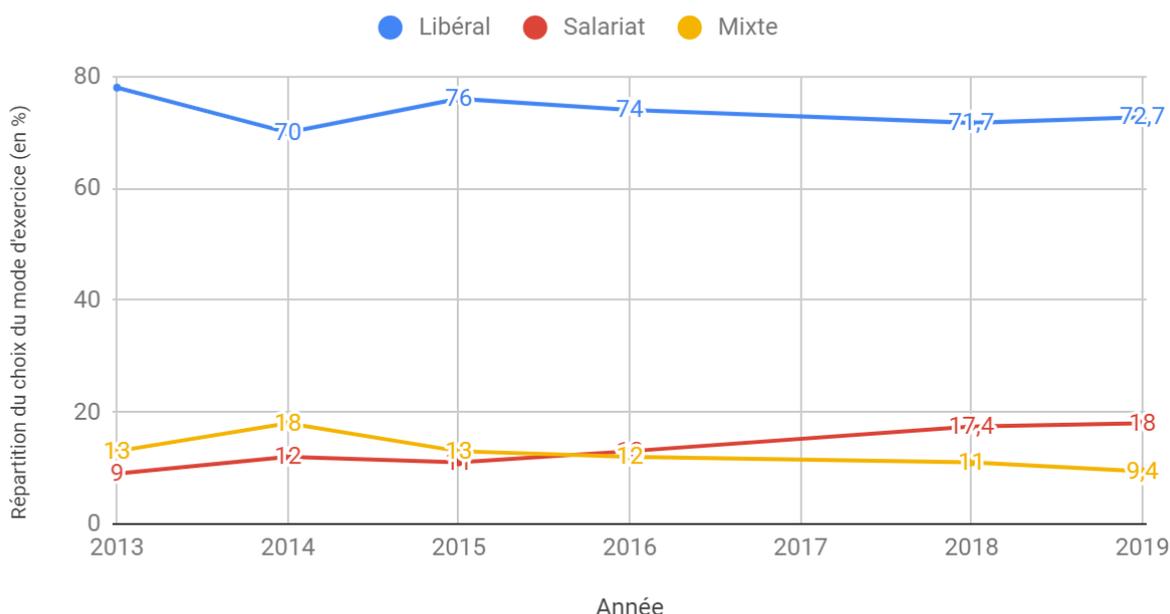
CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

On constate que les néo-diplômés ont très largement choisi le **mode d'installation libéral** (72,7 %), plutôt que le salariat (18 %) et le mixte, c'est-à-dire à la fois libéral et salariat (9,4 %).

Évolution du choix du mode d'exercice des néo-diplômés



Le choix du mode d'exercice reste relativement **constant depuis 2012**, bien que l'exercice salarié ait dépassé l'exercice mixte depuis 2018. On note la **prédominance de l'exercice libéral**, avec 70 à 80 % des néo-diplômés qui choisissent ce mode d'installation. Ces chiffres vont appuyer les tendances données par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) à propos de la démographie des orthophonistes et de la libéralisation de la profession observée depuis les années 80, l'orthophonie étant historiquement une profession exerçant dans des structures sanitaires.

Facteurs influençant le choix du mode d'exercice

Afin de mieux comprendre les raisons des néo-diplômés concernant leur choix de mode d'installation, nous leur avons proposé une question regroupant plusieurs facteurs : opportunité professionnelle, préférence personnelle ou raison économique. Les répondants pouvaient choisir plusieurs propositions, ce qui explique un nombre de réponses supérieur au nombre de néo-diplômés ayant répondu à ce questionnaire, soit 608 réponses. Les résultats obtenus sont les suivants :

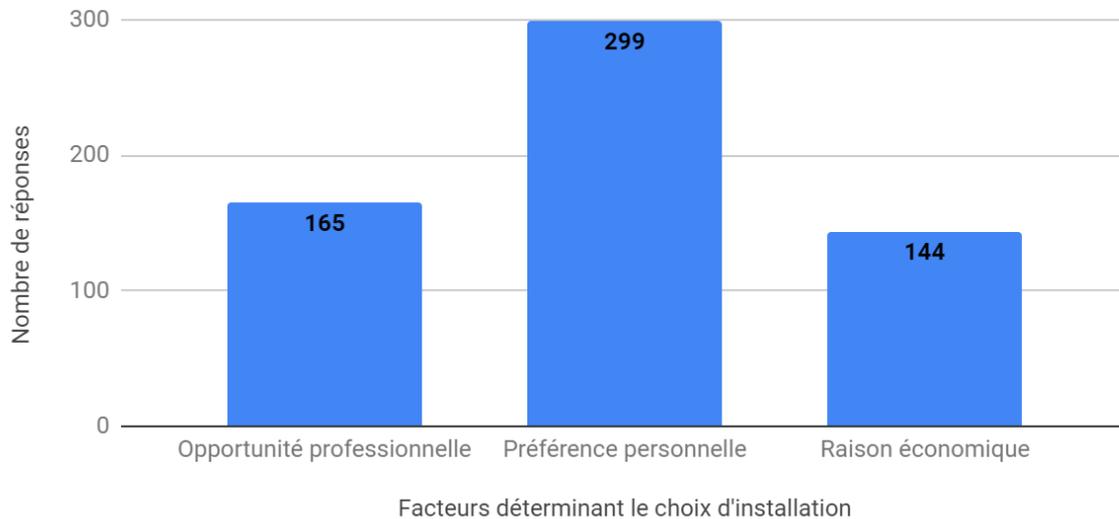
CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Facteurs d'influence du choix de mode d'installation des néo-diplômés

Qu'est-ce qui a été déterminant dans ton choix de mode d'exercice ?



On constate que la **préférence personnelle** est le facteur le plus important dans le choix du mode d'exercice à l'obtention du diplôme. Il s'agit d'un élément positif, car cela signifie qu'au moins 49 % des néo-diplômés choisissent leur exercice professionnel au moins en partie selon leurs préférences. Ce chiffre est stable par rapport à 2018 (273 réponses pour cette proposition sur 553 réponses totales à cette question) mais on note toutefois une baisse par rapport à 2016, puisque le rapport était alors de 3 néo-diplômés sur 4.

Vient ensuite le facteur de l'**opportunité professionnelle** : en effet, beaucoup d'étudiants en orthophonie trouvent un emploi avant l'obtention de leur diplôme, notamment à la suite de propositions lors de stages comme vu précédemment.

Enfin, **le facteur économique est cité par 24 % des néo-diplômés** comme influençant le choix du mode d'exercice, soit presque un quart d'entre eux. Nous avons souhaité étudier ce facteur de plus près. Pour cela, nous avons proposé une question facultative à l'ensemble des néo-diplômés, quelle que soit leur réponse précédente, pour leur demander d'évaluer, en pourcentage, la part de raison économique dans leur choix de mode d'installation.

Les résultats de cette question sont présentés dans le graphique ci-dessous :

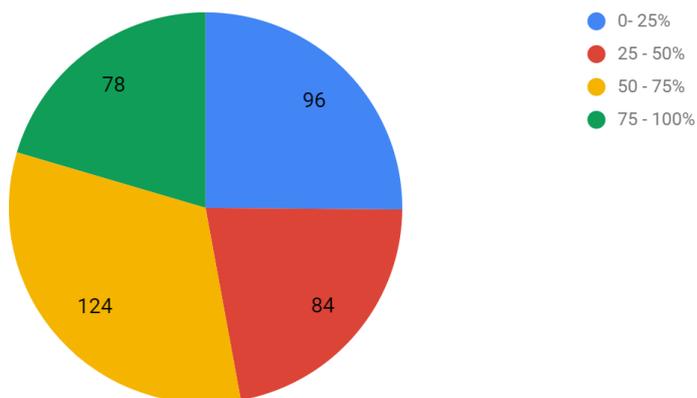
CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

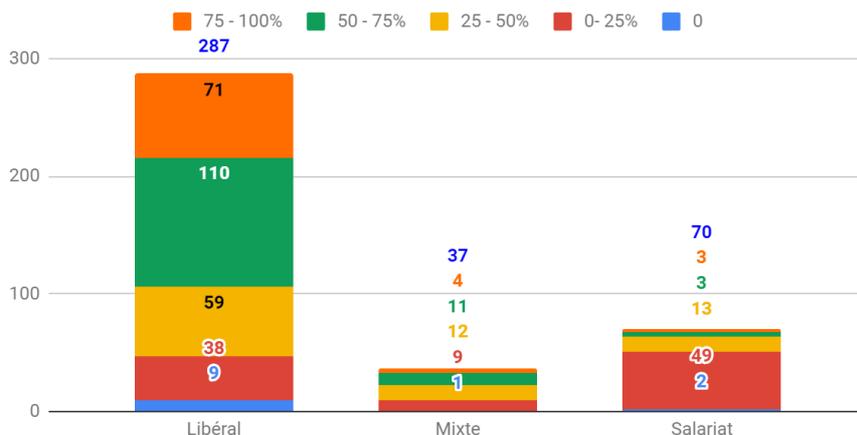
Pourcentage de facteur économique lié au choix du mode d'installation des néo-diplômés

Peux-tu préciser, en pourcentages, la part de raison économique dans le choix de ton mode d'exercice ?



On peut remarquer que, sur les 382 répondants à cette question, **202 ont estimé la part de raison économique liée au choix de leur mode d'installation comme supérieure à 50 %**, soit 53 % des néo-diplômés. Afin de savoir si ce critère a été davantage décisif dans le choix d'un exercice salarié, libéral ou mixte, nous avons mis en corrélation cette variable avec le mode d'installation déclaré des néo-diplômés ayant répondu à cette dernière question. Les résultats sont les suivants :

Part de la raison économique dans le choix de chaque mode d'exercice



CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Ainsi, la variable économique a pesé à plus de 50 % pour seulement 8,6 % des répondants ayant choisi le mode d'exercice salarial. Cette variable est déterminante pour 40,5 % des répondants ayant choisi l'exercice mixte. Enfin, elle a joué une part essentielle dans le choix du mode d'exercice pour **63 % des répondants s'installant en libéral**.

Les néo-diplômés libéraux déclarent que la raison économique a pesé pour 75 à 100 % dans leur choix de mode d'exercice, significativement plus que les autres néo-diplômés.³

Il est intéressant de comparer ces chiffres avec ceux obtenus les années précédentes. En 2018, 43 % des néo-diplômés s'installant en libéral avançaient la raison financière dans le choix du mode d'exercice. En 2015, ils n'étaient que 19 %. La formation était alors de 4 ans. **Le passage au grade master (5 ans) a donc rendu l'exercice salarié d'autant moins attractif**, et le facteur économique a aujourd'hui une influence majeure sur le choix d'exercice des néo-diplômés.

En effet, en 2019, un orthophoniste salarié débute sa carrière avec un SMIC + 249 € (suite à un décret paru en 2017, la rémunération des orthophonistes est actuellement en transition entre un salaire touché par des professions diplômées à bac +2 et celles à bac +3), malgré 5 ans d'études. Depuis des années, la profession toute entière se mobilise pour une **reconnaissance des compétences des orthophonistes** via une revalorisation de l'exercice salarié. Les chiffres de 2019 confirment encore que la motivation pécuniaire oriente le choix des néo-diplômés vers l'exercice libéral, alors même que la pénurie d'orthophonistes dans le milieu salarié se ressent de plus en plus.

³ Il existe une différence significative entre les 3 modes d'exercice concernant l'influence de la raison économique dans ce choix ($H(2,382) = 28,099; p < 0,0001$).

Les comparaisons par paires (après correction Bonferroni) font apparaître une différence significative entre les libéraux et les salariés ($p < 0,0001$) et entre les libéraux et les mixtes ($p < 0,0001$) mais pas entre les salariés et les mixtes ($p = 0,699$).

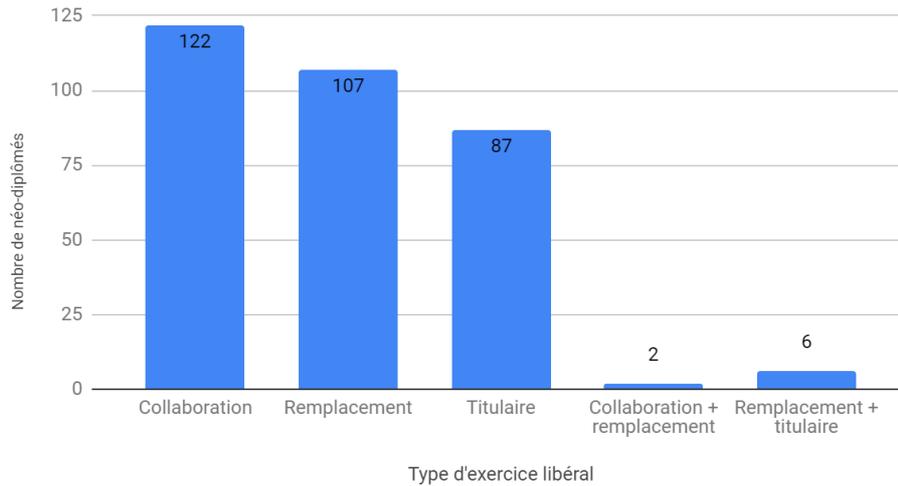
CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Précisions sur l'exercice libéral

Type d'exercice libéral des néo-diplômés

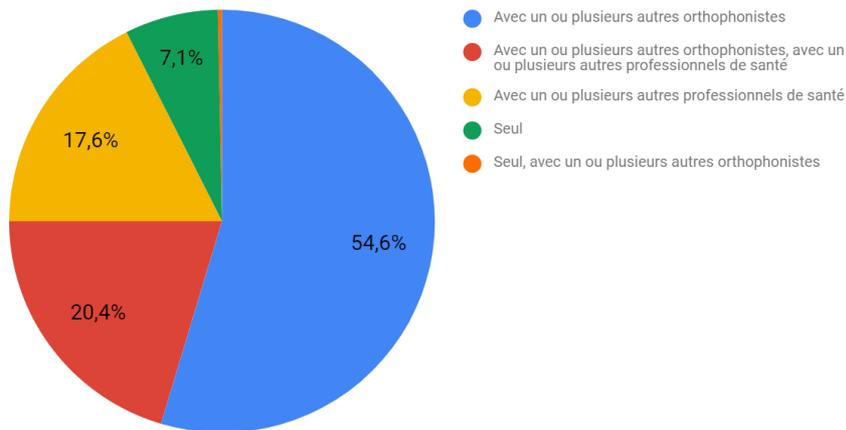


En s'intéressant à l'exercice libéral, on observe que la **collaboration** est le type d'exercice le plus privilégié en début d'exercice professionnel. Viennent ensuite le remplacement et l'ouverture ou la reprise de cabinet en tant que titulaire.

Certains exercent dans plusieurs cabinets et ont donc parfois des statuts différents, ce qui explique les réponses multiples à cette question.

Environnement du néo-diplômé en exercice libéral

Tu exerces ...



CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

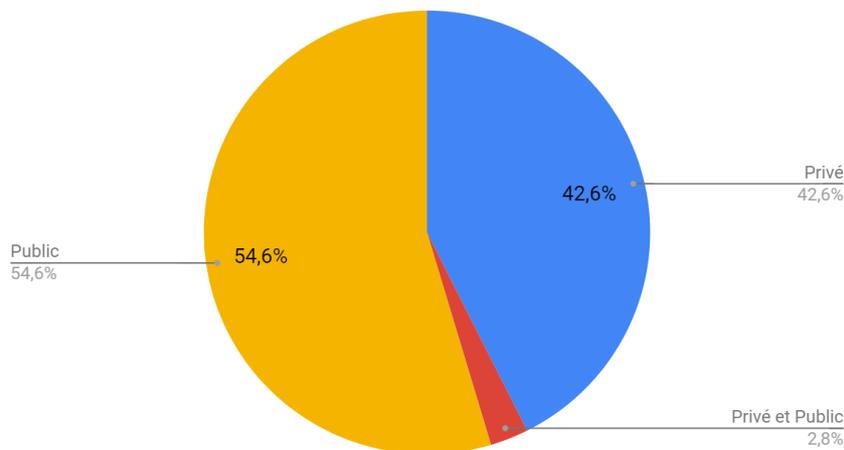
Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

On observe également que, lors de leur première installation, les néo-diplômés choisissent pour **92,6 %** d'entre eux de **ne pas exercer seuls**, mais avec un ou plusieurs professionnels de santé, dont des orthophonistes.

Les données nous montrent en outre que **62,3 % de ces néo-diplômés se sont renseignés sur la situation démographique de leur zone d'installation** en amont. Ces renseignements ont notamment permis à 15 néo-diplômés s'installant en zone très sous-dotée (ZTSD) de signer un **contrat incitatif d'aide à la première installation** avec l'Assurance Maladie, leur apportant 30 000 euros d'aides sur 5 ans avec certaines contreparties (installation dans la ZTSD, obligation de télétransmission...). Cela représente **5,2 % des néo-diplômés s'installant en libéral** (8 personnes supplémentaires n'ayant pas encore décidé si elles souhaitent signer un contrat incitatif, nous ne les avons pas incluses dans les 5,2 %). Nous n'avons pas de comparatifs par rapport aux années antérieures, mais il est à constater que sur l'ensemble des néo-diplômés s'installant en libéral, seuls 2 ont répondu ne pas savoir ce qu'est un contrat incitatif en orthophonie. Cela signifie que la sensibilisation aux aides à l'installation modifiées suite à l'avenant 16 à la Convention Nationale des Orthophonistes est efficace.

Précisions sur l'exercice salarié

Secteur d'emploi des néo-diplômés exerçant en salariat



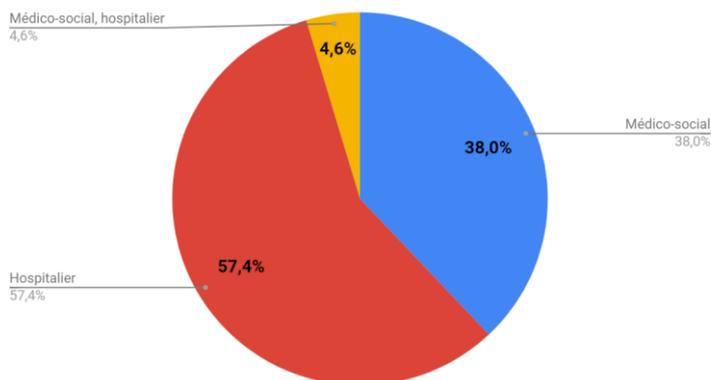
Les néo-diplômés exercent à **54,6 % dans le secteur public**, à 42,6 % dans le secteur privé, et pour 2,8 % d'entre eux dans plusieurs structures différentes, en privé et en public.

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

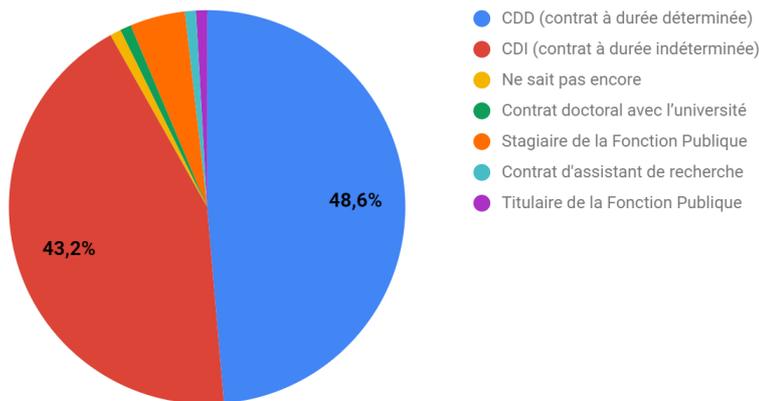
Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Part de l'exercice dans le secteur médico-social et hospitalier



On constate sur ce graphique que les néo-diplômés s'orientent davantage vers le **secteur hospitalier** (57,4 %) que vers le secteur médico-social (38 %). Ces chiffres, s'ils sont cohérents avec le graphique précédent (le milieu hospitalier étant généralement public, tandis que le médico-social plus privé), sont en contradiction avec les tendances nationales. En effet, d'après la DREES, sur les 4 744 orthophonistes salariés en France, 40 % sont des salariés hospitaliers (même si du fait des nombreux temps partiels, on n'y retrouve que 950 ETP⁴) et 60 % assurent d'autres postes salariés. Il est donc possible que les postes hospitaliers soient plus attractifs pour les néo-diplômés que pour le reste des orthophonistes.

Répartition des types de contrat signés par les néo-diplômés exerçant en salariat



⁴ Equivalent Temps Plein, soit le taux de temps d'exercice par rapport à la durée légale de travail (35h hebdomadaires, 1607h annuelles).

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

On remarque sur ce graphique que, lors d'un premier emploi, la tendance générale va vers **la signature de CDD**. On note également la proportion extrêmement faible de stagiaires ou de titulaires de la Fonction Publique Hospitalière, au regard du graphique précédent montrant que 57,4 % des néo-diplômés salariés exercent en milieu hospitalier.

Précisions sur l'exercice mixte

Les 38 néo-diplômés qui ont choisi l'exercice mixte réalisent **en moyenne 43 % de leur temps de travail en salariat**, avec comme temps médian en structure 50 % de leur activité (soit 0,5 ETP).

Nous leur avons demandé dans un espace d'expression libre la raison principale pour laquelle ils ont choisi de s'orienter vers l'exercice mixte. Nous avons regroupé leurs réponses en différentes catégories selon leurs thématiques, aboutissant au graphique ci-dessous :



On constate ainsi que la raison la plus citée pour le choix du mode d'exercice mixte est **que le salaire est insuffisant dans les structures hospitalières et médico-sociales** : "Préférence pour le salariat mais besoin d'argent donc libéral aussi" est ainsi l'une des réponses qui revient le plus souvent. Les autres raisons évoquées sont **ensuite l'intérêt pour le poste et pour le travail en équipe en salariat**, puis l'opportunité professionnelle et les avantages de l'exercice libéral, comme on peut le retrouver dans ce témoignage : "La pluridisciplinarité en milieu hospitalier et l'occasion de se former à des pratiques spécifiques mais j'aimais également beaucoup la pratique libérale. L'aspect financier a également beaucoup joué !".

CONTACTS

Aurélie EMERIC

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ

VP Perspectives Professionnelles

perspectivespro.fneo@gmail.com

07.63.64.01.11

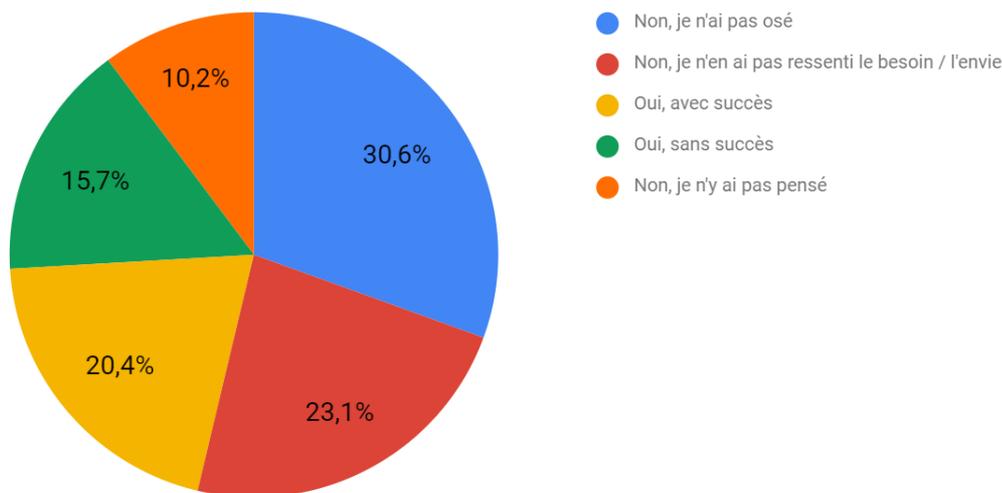
Enfin, on retrouve le dynamisme et la variété de prises en charge de ce mode d'exercice ("Pour avoir un exercice varié"), l'envie d'expérimenter le salariat et le libéral avant de choisir l'un des deux ("Envie d'expérimenter les avantages/inconvénients des 2 modes d'activité d'emblée pour m'orienter ensuite vers l'un ou l'autre ou maintenir les 2 si possible/souhaitable"). Pour finir, un néo-diplômé évoque le besoin d'orthophonistes en milieu salarié : "On a besoin d'orthophonistes en salariat, je milite donc en y travaillant mais je ne peux le faire à temps plein du fait de la rémunération".

Négociation du salaire

Au vu des grilles salariales qui ne placent pas les orthophonistes à la hauteur de leur niveau de diplôme, les syndicats professionnels encouragent depuis des années la **négociation de leur salaire à échelle individuelle**. Nous avons cette année cherché à estimer la proportion de néo-diplômés ayant essayé de négocier leur salaire dans la structure hospitalière et/ou médico-sociale l'accueillant. Les résultats sont présents dans le graphique ci-dessous :

Négociation du salaire pour les néo-diplômés exerçant en salariat et mixte

As-tu essayé de négocier ton salaire ?



On constate qu'à ce jour, **une minorité de néo-diplômés négocie leur salaire (36,1 %)**, et que parmi eux, seuls 20,4 % arrivent avec succès à le négocier.

Parmi les personnes n'ayant pas négocié leur salaire, 23,1 % n'en ont pas ressenti le besoin, 10,2 % n'y ont pas pensé, mais 30,6 % n'ont surtout pas osé le négocier.

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

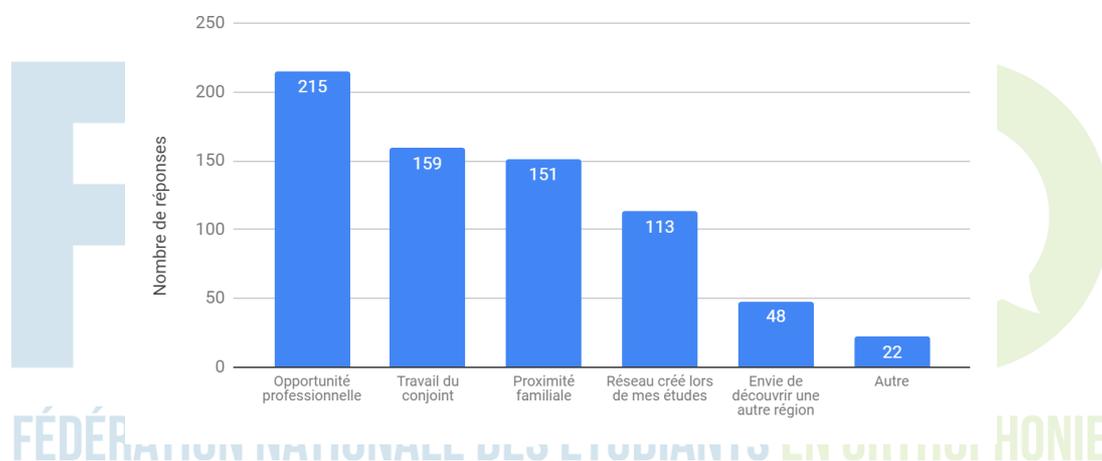
Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

On peut donc conclure qu'une **sensibilisation des étudiants serait importante** afin que tous les néo-diplômés qui choisissent le mode d'exercice salarié ou mixte sachent que cette négociation est possible et tout à fait envisageable. Toutefois, même si la négociation salariale est envisageable, celle-ci n'est pas pérenne ni souhaitable pour l'orthophoniste qui n'atteindra que très rarement le salaire en accord avec son niveau d'étude. Il est donc primordial qu'une revalorisation salariale ait lieu afin de permettre une homogénéité salariale sur tous les territoires et ainsi permettre aux orthophonistes de choisir sereinement leur mode d'exercice, sans se préoccuper de l'aspect financier.

Lieu d'installation

Facteur de choix du lieu d'installation des néo-diplômés

Qu'est-ce qui a été déterminant dans le choix de ton lieu d'installation ?



Lorsque nous leur demandons ce qui a été déterminant dans le choix de leur lieu d'installation, la moitié (51,4 %) des néo-diplômés évoque avant tout une **opportunité professionnelle**. En effet, comme nous l'avons vu dans la section "Insertion professionnelle", les étudiants en orthophonie trouvent souvent leur emploi avant même d'obtenir leur diplôme. Viennent ensuite le **lieu de travail du conjoint et la proximité familiale**, déterminants pour plus d'un tiers des néo-diplômés. Certains ont choisi leur lieu d'installation en fonction du **réseau créé lors de leurs études** (27 %), renforçant l'idée que le lieu de réalisation des stages cliniques a un impact sur l'installation ; 11 % des néo-diplômés ont au contraire eu envie de **découvrir une autre région**.

Enfin, dans la catégorie "Autre", nous avons regroupé certaines réponses ne figurant pas dans les propositions du questionnaire ; certains néo-diplômés ont ainsi émis comme déterminant de leur choix d'installation la proximité des amis, les zonages orthophoniques (et donc la possibilité de recevoir des aides à l'installation), ou encore le coût de la vie et les infrastructures du lieu d'installation (par exemple, places en crèche pour les enfants).

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Lien entre le département d'origine et le département d'installation

En 2019, **34 % des néo-diplômés se sont installés dans leur département d'origine**, qu'il corresponde ou non à leur département d'études. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2018 (30 %). Il y a donc une influence du département d'origine pour le choix du lieu d'installation.

Lien entre lieu d'études et lieu d'installation

CFUO	Nombre d'étudiants installés dans le département du CFUO	Total de répondants ayant étudié dans ce département	Taux de néo-diplômés s'installant dans leur département d'études
Amiens	4	19	21 %
Besançon	2	10	20 %
Bordeaux	5	12	41,6 %
Caen	5	8	62,5 %
Lille	21	52	40,3 %
Limoges	4	10	40 %
Lyon	15	54	27,8 %
Marseille	15	19	78,9 %
Montpellier	10	21	47,6 %
Nancy	2	7	28,6 %
Nantes	9	21	42,9 %
Nice	7	11	63,6 %
Paris	21	69	30,4 %
Poitiers	2	15	13,3 %
Rouen	3	20	15 %
Strasbourg	9	18	50 %
Toulouse	19	28	67 %
Tours	9	23	39,1 %
Total	162	418	38,8 %

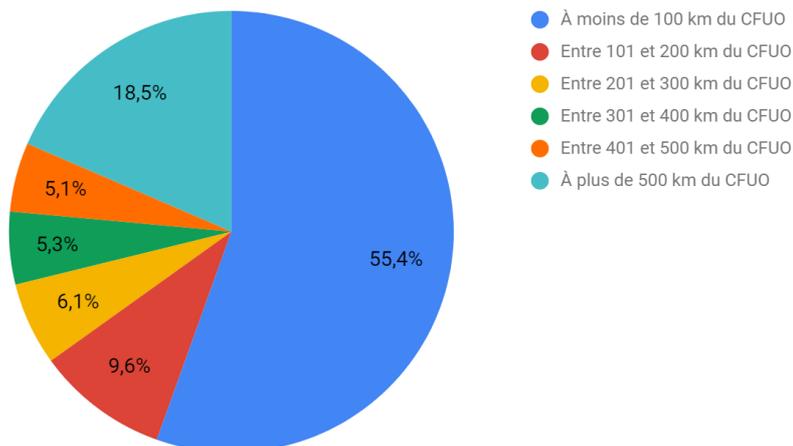
CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Cette année, on constate que **38,8 % des néo-diplômés se sont installés dans le département de leur CFUO**. Cette valeur est stable, puisqu'elle était de 39,8 % en 2018. C'est donc également un facteur qui influe sur le lieu d'installation et ce un peu plus que le département d'origine.

Distance entre le CFUO et le lieu d'installation



43,8 % des néo-diplômés en orthophonie vont s'installer à plus de 100 kilomètres de leur lieu d'études une fois le diplôme obtenu. Ce chiffre est en diminution, puisqu'ils étaient 54 % en 2018, 2016 et 2015 et 58 % en 2014 et 2013. Il s'agit notamment des néo-diplômés qui retournent dans leur région d'origine, mais également de ceux qui commencent leur exercice professionnel dans les DROM-COM, ou qui suivent leur conjoint dans leur lieu d'installation par exemple.

La proportion importante d'étudiants s'installant à moins de 100 kilomètres (56,2 %) de leur CFUO corrobore les données obtenues précédemment, à savoir que **l'impact du lieu d'études sur l'installation est non négligeable.**

Influence de l'incitation des CFUO à effectuer les stages dans la région

Nous nous sommes posé la question d'une éventuelle influence sur le lieu d'installation en fonction de l'incitation des CFUO à effectuer les stages dans la région d'études. Pour cela, nous avons sélectionné les CFUO pour lesquels plus de 80 % des répondants jugeaient que le CFUO les avait incités à rester dans la région pour effectuer leurs stages. **Trois CFUO correspondent à ce critère : Besançon, Marseille et Rouen.**

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

CFUO	Taux d'étudiants estimant que le CF les incite à effectuer leurs stages dans la région d'étude	Taux d'étudiants s'installant dans le département d'études	Taux d'étudiants s'installant dans la région d'études	Taux d'étudiants s'installant dans le département d'études, au national	Taux d'étudiants issus de la région du CF et déclarant s'y installer
Besançon	100 %	20 %	60 %	38,8 %	50 %
Marseille	84 %	79 %	89,4 %		68,4 %
Rouen	80 %	15 %	31,6 %		20 %

On remarque que, dans le CFUO de Rouen, l'obligation de rester en région pour réaliser ses stages n'a pas d'influence sur le lieu d'installation des néo-diplômés. Pour le CFUO de Besançon, on peut penser que l'incitation à effectuer ses stages en Bourgogne-Franche Comté a une influence ; toutefois, en observant la proportion importante de néo-diplômés issus de cette région et déclarant s'y installer, et en corrélant ces données avec les facteurs de choix de lieu d'installation de ces néo-diplômés (proximité familiale et travail du conjoint prédominants), on ne peut pas conclure à un impact déterminant des stages sur le choix du mode d'installation.

On note pour le CFUO de Marseille une proportion très importante de néo-diplômés s'installant dans les Bouches-du-Rhône, et une proportion encore plus importante d'entre eux s'installant en région PACA. En s'intéressant aux facteurs déterminant du lieu d'installation pour ces néo-diplômés, on remarque que 9 étudiants marseillais sur 17 répondants s'installant dans la région ont au moins en partie choisi cette région pour le "réseau créé lors de leurs études", soit 53 % d'entre eux. Ces données semblent montrer une influence des stages sur le choix de lieu d'installation de ces néo-diplômés. Cependant, cette influence est à nuancer par le pourcentage d'étudiants issus de cette région qui choisissent de s'y installer (68 % des répondants du CFUO de Marseille), et par l'attractivité importante de la région PACA.

En conclusion, **on ne peut pas affirmer avec certitude que l'incitation à effectuer ses stages en région a une influence sur le choix du lieu d'installation des néo-diplômés.**

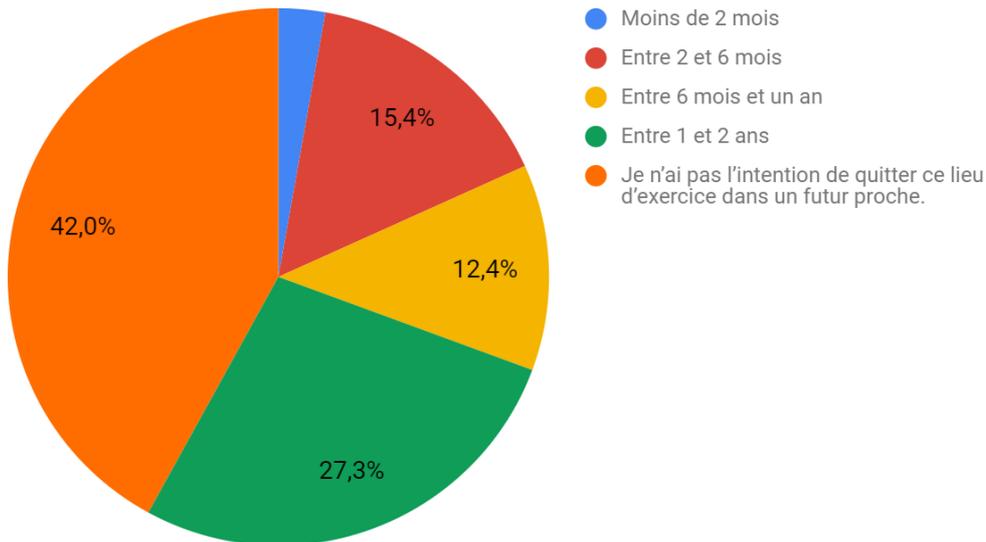
CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Durée du premier emploi

Durée estimée de l'exercice actuel des néo-diplômés



On constate sur ce graphique que seuls **42 % des néo-diplômés ne comptent pas quitter leur lieu d'exercice dans un futur proche**, et envisagent donc d'exercer à long terme au même endroit. Cela signifie que 58 % des néo-diplômés estiment changer de lieu d'exercice, dont 2,8 % d'entre eux dans les deux mois suivant l'installation et 27,3 % jusqu'à 1 à 2 ans après l'installation.

La durée du premier emploi des néo-diplômés est donc souvent restreinte.

Mode d'exercice à long terme

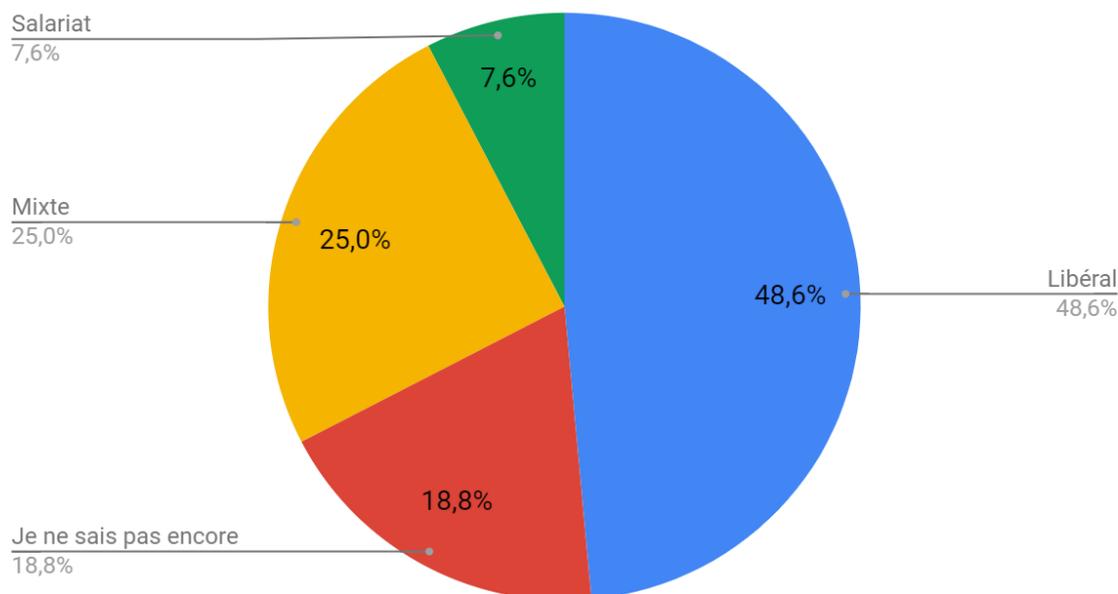
Le premier emploi étant, comme vu dans la rubrique précédente, souvent temporaire, nous avons souhaité évaluer les projections des néo-diplômés quant à leur mode d'exercice futur. Les résultats sont présents dans le graphique ci-dessous :

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Mode d'exercice envisagé à long terme



On remarque de nouveau une **prédominance pour l'exercice libéral** (48,6 %), qui, même si elle est plus faible que pour le choix de mode d'exercice à court terme (72,7 %), reste majoritaire.

On note toutefois une **hausse importante du nombre de répondants dans la section mixte** (de 9,4 % à 25 %, soit une augmentation de 15,4 points) et en opposition un **faible nombre de néo-diplômés qui se voient exercer à long terme en salariat** (de 18 % à court terme à 7,6 % à long terme, soit une diminution de 10,4 points).

Une proportion assez conséquente de néo-diplômés (18,8 %) estime ne pas savoir à l'heure actuelle dans quel mode d'exercice ils se projettent à long terme.

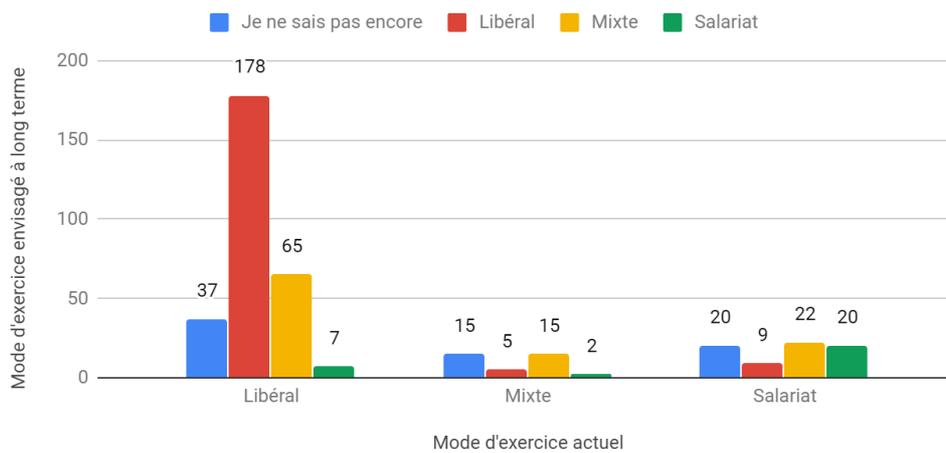
CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Lien entre mode d'exercice à court terme et mode d'exercice à long terme

Mode d'exercice envisagé à long terme en fonction du mode d'exercice actuel des néo-diplômés



Il est à noter que la **proportion de néo-diplômés se voyant conserver sur du long terme le mode d'exercice de leur premier emploi s'élève à 62 % pour le libéral, contre 40 % pour le mixte et seulement 28 % pour le salariat.**

Enfin, on observe que **la majorité des néo-diplômés ayant choisi à court terme le salariat ne se voit pas y exercer à long terme.**

Raisons du choix de mode d'installation à long terme

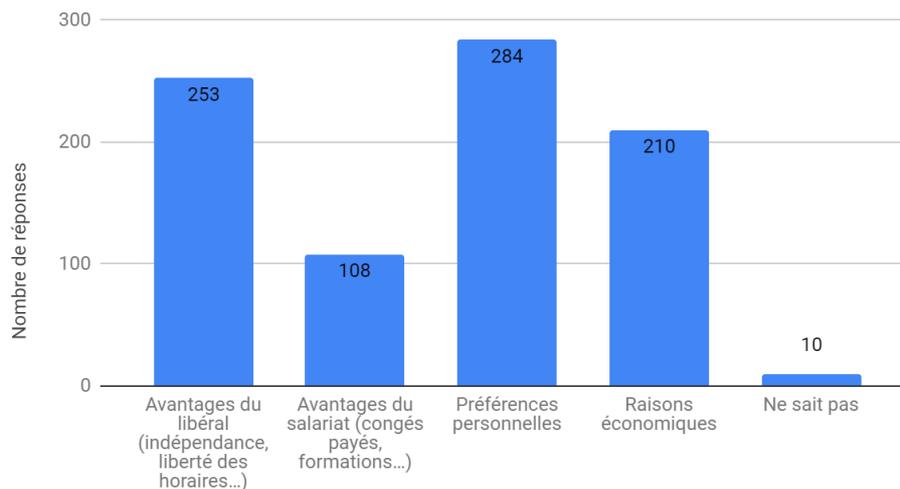
Nous nous sommes également demandé les raisons pour lesquelles les néo-diplômés se voient à long terme dans un certain mode d'exercice, à travers une question où ils pouvaient sélectionner plusieurs propositions.

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Raisons d'estimation du mode d'exercice à long terme



On remarque que les **préférences personnelles** sont toujours priorisées par les néo-diplômés qui ont été 284 à sélectionner cette proposition (soit 68 % des répondants). Ce chiffre est positif car il montre qu'ils s'estiment en capacité de choisir leur mode d'exercice selon leurs aspirations et leurs goûts. De même, 253 personnes ont sélectionné le mode d'exercice libéral pour **les avantages de ce mode d'exercice** (l'indépendance, la liberté d'horaires, la variété de la patientèle), tandis que 108 ont choisi le mode d'exercice salarié ou mixte pour les avantages de ce mode d'exercice (moins d'administratif, congés payés...). Cela confirme que les néo-diplômés veulent choisir leur mode d'exercice à long terme en fonction de leurs préférences.

On remarque cependant une **part très importante de répondants ayant sélectionné la proposition "raisons économiques" : 210 personnes, soit 50 %**. En observant de plus près les personnes ayant sélectionné cette proposition, on constate qu'il s'agit exclusivement de personnes estimant qu'à long terme, leur mode d'exercice sera libéral ou mixte. **50 % des néo-diplômés ont donc choisi l'exercice libéral ou mixte au moins en partie pour des raisons économiques**, l'exercice salarié étant perçu comme économiquement peu viable selon les commentaires laissés par les répondants.

La mise en lien des différentes observations effectuées sur le choix de mode d'installation à long terme ne peuvent que nous alerter quant à **l'avenir de l'orthophonie en salariat** : les néo-diplômés sont nombreux à s'y rendre en début de carrière, mais très peu d'entre eux estiment pouvoir y exercer durant l'entièreté de celle-ci et basculent sur du mixte ou du libéral, pour des raisons au moins en partie économiques. **Des mesures sont donc nécessaires afin d'augmenter l'attractivité à long terme du mode d'exercice salarié en orthophonie.**

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

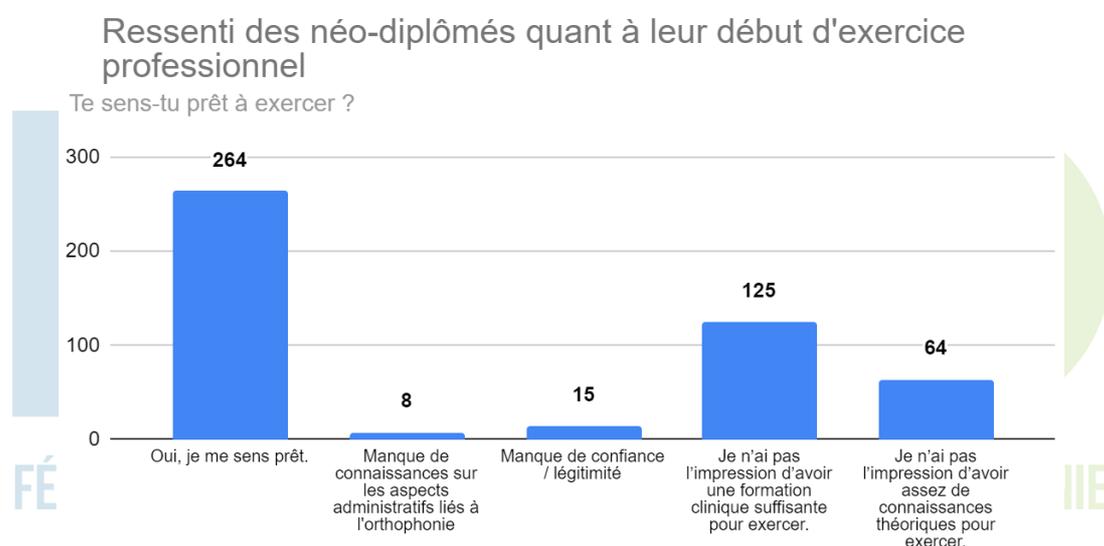
Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Retour sur la formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthophoniste

Nous avons cette année souhaité avoir un retour des néo-diplômés sur leurs études, en tant que 2e promotion formée en 5 ans (obtention du grade master et des 5 ans d'études en 2013).

Sentiment d'être prêt à exercer à l'issue de la formation initiale

En premier lieu, nous avons posé une question générale aux néo-diplômés, afin de savoir s'ils se sentaient prêts à exercer la profession d'orthophoniste à l'issue de leurs 5 années d'études. Les répondants avaient la possibilité de sélectionner plusieurs réponses à cette question, d'où les 476 réponses présentées dans le graphique ci-dessous.



Lorsque nous avons demandé aux néo-diplômés s'ils se sentaient prêts à exercer, nous avons reçu **264 réponses positives**, ce qui correspond à **65,9 % des répondants** à notre questionnaire. Cette majorité de réponses positives est encourageante, car elle signifie que les 5 années de formation initiale en orthophonie permettent à une majorité d'étudiants de commencer avec confiance leur exercice professionnel.

Toutefois, le fait de ne pas avoir l'impression d'être suffisamment formé, sur le plan clinique (125 réponses) et/ou théorique (64 réponses) apparaît à de nombreuses reprises dans les réponses, montrant que, bien que ce ressenti soit subjectif, **la formation ne satisfait pas l'intégralité des étudiants.**

Certains néo-diplômés notent également dans un espace d'expression libre un manque de connaissances sur les aspects administratifs liés à la profession ; de même, 15 personnes nous signalent manquer de confiance en elles et ne pas se sentir légitimes à exercer.

CONTACTS

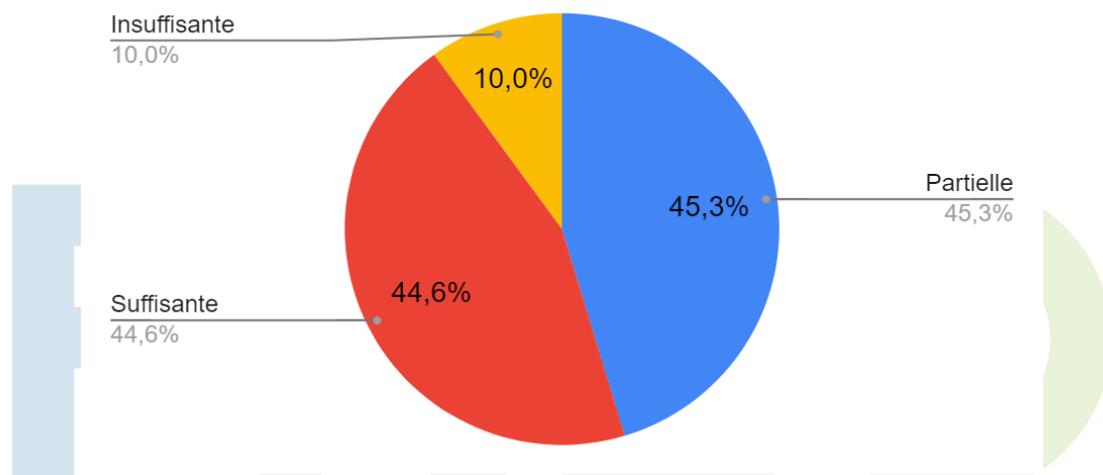
Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Préparation face aux démarches administratives liées à l'installation

La formation d'orthophoniste étant professionnalisante, il nous a semblé important d'interroger les néo-diplômés plus spécifiquement par rapport à leur préparation face aux démarches administratives liées à l'installation.

Préparation aux démarches administratives liées à l'installation



10 % des néo-diplômés estiment avoir été insuffisamment informés et préparés aux démarches administratives liées à leur installation. 44,6 % des répondants estiment, quant à eux, avoir été suffisamment bien préparés à ces démarches. Les 45,3 % de néo-diplômés restants y ont été selon eux partiellement préparés.

Ainsi, on peut estimer que **plus de 55,3 % des néo-diplômés ne se sentaient pas suffisamment préparés à faire face aux démarches liées à l'installation qui les attendaient.**

De nouveau, il s'agit d'un ressenti qui reste donc subjectif. Cependant, ces résultats nous montrent que la préparation à ces démarches pourrait être approfondie au cours de la formation initiale en orthophonie.

Un espace d'expression libre était proposé à la suite de cette question, pour recueillir les commentaires des néo-diplômés à ce sujet. Certaines néo-diplômés y précisent par exemple que la préparation aux démarches liées à l'installation est réalisée par le biais de partenaires des associations locales d'étudiants en orthophonie ou de la FNEO ; d'autres estiment avoir été partiellement informés des démarches, via un intervenant extérieur, un séminaire trop court, ou quelques heures éparses de formation théorique. De nombreux commentaires témoignent d'une volonté des étudiants de M2 de recevoir une véritable formation sur les démarches liées à l'installation suite à l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophonie.

CONTACTS

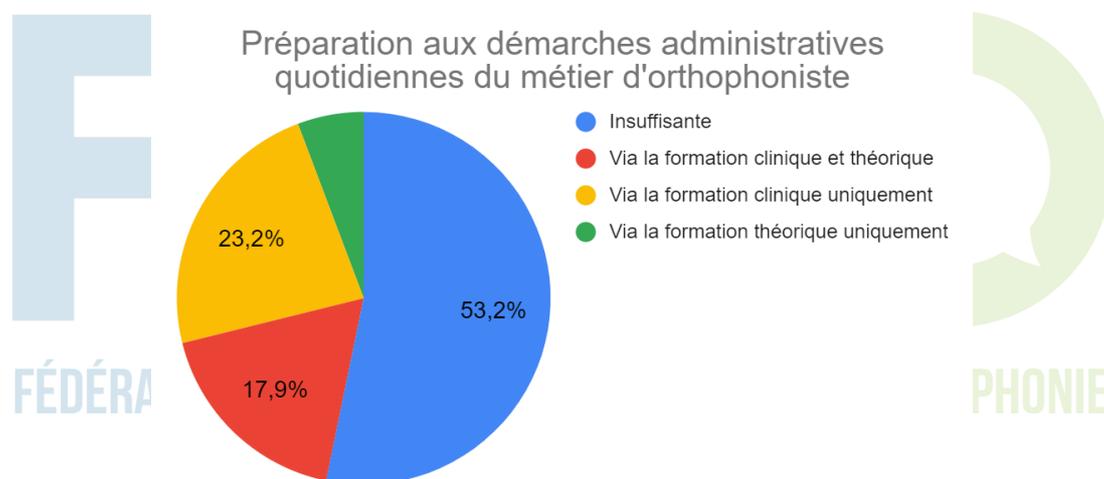
Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Il paraît donc important à la fois de continuer, et de développer la préparation à l'installation réalisée par les associations locales d'étudiants en orthophonie. De même, les ressentis des néo-diplômés font valoir la nécessité de mettre en place ou continuer de développer les cours théoriques dispensés par les CFUO, et préparant spécifiquement aux démarches liées à l'installation.

Préparation face aux démarches quotidiennes liées à l'exercice de l'orthophonie

Une part importante de la profession d'orthophoniste, notamment pour l'exercice libéral, consiste à gérer les démarches administratives : envois de demandes d'accord préalable, relation avec les différents acteurs (Assurance Maladie, URSSAF, Carpimko, assurance, mutuelle...), télétransmission... Nous avons donc demandé aux néo-diplômés s'ils se sentaient prêts à gérer ces démarches administratives à la fin de leur formation initiale.



On constate que **53,2 % des répondants estiment ne pas avoir été suffisamment préparés aux démarches quotidiennes du métier d'orthophoniste**. Parmi les néo-diplômés qui se sentaient prêts face à ces démarches, on remarque que seulement 5,7 % le sont grâce à leur formation théorique uniquement, et 23,2 % grâce à la formation clinique uniquement. Enfin, seulement 17,9 % des répondants estiment avoir été suffisamment préparés à ces démarches par la formation clinique et théorique.

Nous avons également proposé aux répondants de commenter leur réponse dans un espace d'expression libre. On y retrouve de nombreux commentaires déplorant l'absence de formation à ces démarches de la part des CFUO, des notions trop peu abordées avec les maîtres de stage ; les étudiants témoignent aussi de leur mal-être face à ces démarches quotidiennes auxquelles ils ne se sentent pas préparés : stress, manque de confiance, charge mentale conséquente ou encore beaucoup d'énergie dépensée dans l'apprentissage "sur le tas".

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Ainsi, ces résultats nous suggèrent qu'il serait intéressant de renforcer la formation théorique concernant les démarches administratives quotidiennes du métier d'orthophoniste. Cela pourrait se faire *via* l'Unité d'Enseignements (UE) 11 : Séminaires Professionnels, ou encore *via* la création d'une UE dédiée aux démarches administratives liées à la profession d'orthophoniste.

Préparation à la prise en charge des grands domaines de pathologie

Nous avons ensuite voulu savoir à quel point les néo-diplômés se sentent prêts à prendre en charge des patients relevant des différents domaines du champ de compétences des orthophonistes. Pour cela, nous leur avons demandé d'évaluer, sur une échelle de 1 à 10, à quel point ils se sentent prêts à exercer dans 10 domaines sur lesquels leur formation a porté, 1 étant le sentiment de ne pas du tout être prêt, et 10 étant celui d'être totalement prêt.

Certains des champs de compétences évalués sont, dans le référentiel d'activité des orthophonistes, dans le même domaine ; toutefois, il nous a semblé important de les tester séparément dans la mesure où elles font partie d'UE séparées dans la formation initiale des orthophonistes. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Domaine étudié dans les études d'orthophonie	Moyenne des réponses des étudiants sur leur sentiment d'être prêt à prendre en charge ce domaine (de 1 à 10)	Valeur médiane des réponses des étudiants sur leur sentiment d'être prêt à exercer
Communication et langage oral	7,1	8
Langage écrit, graphisme et écriture	6,9	7
Cognition mathématique	5	5
Troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	5,8	6
Phonation et déglutition	5,7	6
Troubles de la fluence	5,2	5
Aphasiologie	6,9	7
Pathologies neuro-dégénératives	7,1	8
Audition	5,5	6
Handicap	5,6	6

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

En analysant les valeurs moyenne et médiane des réponses, on constate que les domaines dans lesquels les néo-diplômés se sentent le plus prêts à exercer sont la **communication et le langage oral et les pathologies neuro-dégénératives**. Pour ces deux domaines, la moyenne est de 7,1/10 et la médiane est à 8. Viennent ensuite le langage écrit et l'aphasiologie pour lesquels la moyenne est de 6,9 et la médiane de 7.

Concernant les autres domaines (cognition mathématique, troubles de l'oralité et des fonctions oro-myofaciales, phonation et déglutition, troubles de la fluence, audition, handicap), les moyennes sont comprises entre 5 et 6, et les médianes oscillent entre 5 et 6. On peut donc voir que les répondants ne se sentent que très moyennement prêts à prendre en charge ces domaines de pathologie. Les pathologies pour lesquelles les néo-diplômés se sentent le moins prêts sont la **cognition mathématique et les troubles de la fluence**.

Le fait de se sentir prêt à prendre en charge un certain domaine ne semble pas être lié au volume d'heures d'enseignement dispensées dans les CFUO. En effet, si l'on compare le domaine des pathologies neurodégénératives à celui de la cognition mathématique, il apparaît que le second est enseigné en 140h, tandis que le premier l'est en 80h.

Les troubles de la fluence ne sont étudiés qu'à partir de la 5ème année d'études. Cela peut expliquer pourquoi les néo-diplômés ne se sentent pas à l'aise avec cette pathologie. Afin de permettre aux étudiants de se sentir à l'aise avec la prise en charge de ces troubles, une réflexion pourrait donc être menée sur la temporalité à laquelle les UE concernées sont dispensées.

Pour les troubles de la cognition mathématique ainsi que les troubles de l'oralité et des fonctions oro-myofaciales, il s'agit de deux domaines qui ont récemment rejoint le champ de compétence des orthophonistes. Les recherches concernant ces deux domaines sont nombreuses et de nouvelles données sont apportées de façon fréquente. Cela peut expliquer pourquoi les étudiants nouvellement diplômés se sentent peu à l'aise avec ces domaines.

Nous avons proposé aux répondants de commenter leur réponse dans un espace d'expression libre. De nombreux commentaires nous indiquent que le sentiment d'être prêt ou non vis-à-vis d'un domaine de pathologie est très stage-dépendant. Les 4 domaines de pathologies ayant la moyenne et la médiane les plus élevées correspondent en effet aux pathologies les plus fréquemment rencontrées en cabinet libéral.

De plus, nous relevons plusieurs réponses nous indiquant que les néo-diplômés estiment ne pas avoir reçu suffisamment d'heures de cours théoriques concernant les prises en charge des patients, en comparaison avec les heures sur les différentes étiologies et sémiologies. Certains regrettent le manque de mise en pratique de ce qui est appris théoriquement.

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Recherche et poursuite d'études post CCO

La recherche pour les néo-diplômés

Envisages-tu de t'orienter vers la recherche ?



Cette section est un ajout du questionnaire sur l'installation des néo-diplômés de 2019. Ainsi, nous ne pouvons pas, à ce jour, nous appuyer sur de précédentes données pour déterminer si la recherche attire davantage les néo-diplômés depuis l'obtention du grade master 2 en 2013 et la mise en place de la nouvelle maquette.

Parmi les 395 néo-diplômés ayant répondu qu'ils travaillent, **51,3 %** ne souhaitent pas ou **n'envisagent pas de faire un jour de la recherche**. Cependant, **37,8 % n'excluent pas de se diriger vers cette voie au cours de leur carrière**. Cela représente plus d'un tiers des réponses de néo-diplômés qui travaillent déjà. Ceci nous montre l'intérêt des néo-diplômés pour la recherche, malgré la nécessité ou l'envie d'exercer rapidement une fois diplômés. Nous pouvons constater que les domaines dans lesquels la recherche pourrait être poursuivie sont variés : sociologie, neurobiologie, surdité, Evidence Based Practice (EBP), neurolinguistique, neurologie, aphasiologie et bilinguisme, oralité, handicap, ORL, neuropsychologie... D'autres n'excluent aucun domaine et aviseront en fonction de leur expérience clinique.

10,1 % des répondants affirment qu'ils font actuellement de la recherche, directement après l'obtention de leur CCO, ou en feront après quelques années de pratique.

Parmi les néo-diplômés n'ayant pas trouvé d'emploi (23 réponses), 3 poursuivent leurs études à plein temps dans les domaines de la sociologie, de la psychologie et de la neuropsychologie.

Nous attirons l'attention sur l'absence de création d'un CNU orthophonie et sur l'impact positif que l'existence de celui-ci aurait pu avoir sur le nombre de néo-diplômés souhaitant s'orienter vers la recherche.

CONTACTS

Aurélie EMERIC
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ
VP Perspectives Professionnelles
perspectivespro.fneo@gmail.com
07.63.64.01.11

Conclusion :

La FNEO, à travers ses ateliers lors des divers week-ends de formation ainsi qu'à travers ses actions de communication, informe les étudiants en orthophonie sur les problématiques professionnelles liées à l'installation : on peut citer par exemple le **Guide de l'Installation en Libéral**, mais également la page Facebook de la FNEO. La **démographie** a été, cette année encore, un sujet important pour la FNEO, suite à la parution en 2017 de l'avenant 16 à la Convention Nationale des Orthophonistes au sein duquel les contrats incitatifs sont développés. Aussi, la FNEO souhaite communiquer à leur sujet afin de **faire découvrir les aides à l'installation en zone très sous-dotée** au plus grand nombre et d'allier à sa mission d'aide pour l'installation des néo-diplômés une volonté de s'approcher d'un accès au soin le plus égalitaire possible pour l'ensemble des usagers du système de santé.

Cette enquête vient renforcer la conviction que les **revendications de l'ensemble des acteurs de l'orthophonie sont justes et légitimes** et qu'elles continueront de fédérer les défenseurs de la profession et de la formation (syndicats professionnels, collègue français d'orthophonie, société savante et nous-mêmes, fédération représentative des étudiants en orthophonie). En effet, comme présenté précédemment, près de la moitié des néo-diplômés qui s'installent en libéral le fait pour des raisons économiques : le manque d'attractivité évident de l'orthophonie salariée (pour rappel, en 2019 rémunération à hauteur d'un bac +2 "et demi" pour un diplôme bac +5) entraîne une désertification de ce milieu, ce qui nuit à la prise en charge des patients, à la formation des étudiants, mais également à la place de l'orthophonie dans le paysage de la santé. À l'heure d'une crise généralisée du milieu hospitalier, mais également parce que notre profession est considérée comme étant sous tension, il est urgent de **reconnaître les compétences des orthophonistes** par une revalorisation salariale, seule mesure permettant de résoudre cette situation.

L'influence des stages se confirme également dans cette enquête : en effet, plus d'un néo-diplômé sur quatre se voit proposer un emploi suite à un stage. La FNEO, comme l'a réaffirmé sa synthèse du questionnaire sur les frais liés aux stages des étudiants en orthophonie parue en octobre 2019, maintient sa position en faveur de la **création d'une indemnisation nationale des frais kilométriques pour les stages**, afin que tous les étudiants puissent effectuer le stage qu'ils souhaitent, où ils le souhaitent. Aucun lien entre l'obligation d'effectuer ses stages dans la région du CF et le nombre de néo-diplômés s'installant dans leur région d'études n'ayant pu être démontré, il est important de rappeler que la **liberté géographique de choix des stages doit être préservée et développée**.

Si 65,9 % des néo-diplômés estiment, à l'issue des 5 années d'études en orthophonie, se sentir prêts à exercer, nous relevons tout de même que la **préparation aux démarches administratives liées au métier n'est pas considérée comme suffisante**. De plus, les répondants ne se sentent pas forcément prêts à prendre en charge tous les domaines de pathologie de la même façon. Ces éléments constituent des pistes d'amélioration de la formation : intégrer davantage la préparation aux démarches administratives aux enseignements et dédier les travaux dirigés à la mise en pratique des enseignements théoriques.

CONTACTS

Aurélie EMERIC

Présidente

presidente.fneo@gmail.com

06.99.63.01.11

Lucie HACHEZ

VP Perspectives Professionnelles

perspectivespro.fneo@gmail.com

07.63.64.01.11